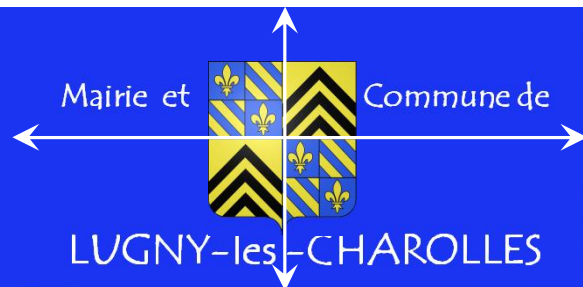


S.I.V.O.S. – R.P.I. Saint-Julien / Lugny

# Reunion Parents d'Elèves

## Mardi 6 Mai 2014

Mairie de Saint-Julien-de-Civry

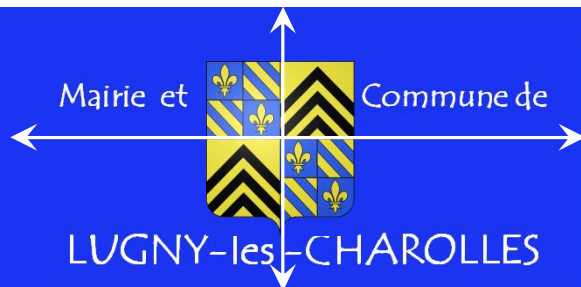


S.I.V.O.S. – R.P.I. Saint-Julien / Lugny

# Point Actuel sur la Loi PEILLON

- A ce jour**, le Nouveau Ministre de l'Education Benoit HAMON n'a **pas** annoncé **de retrait de la loi PEILLON**.
- « Ni report, ni retrait, ni libre choix", avait promis le tout nouveau ministre, après l'annonce par Manuel VALLS, lors de son discours de politique générale, d'un assouplissement des conditions d'application de la réforme.
- Depuis, une brèche a été ouverte fin Avril : le ministre parle **d'ajustements** :
  - il maintient le principe de cinq matinées de classe par semaine
  - il ouvre la possibilité aux maires de regrouper les activités sur une demi-journée.
  - il avait même envisagé de laisser la possibilité aux communes de ne pas travailler tous les mercredis matin, contre un raccourcissement des vacances, avant que ce scénario ne soit écarté pour l'heure.
- Le devenir de la loi PEILLON se jouera sans doute dans les prochaines semaines, sans que nous puissions préjugé aujourd'hui du résultat final des prises de décisions à venir.

- ❑ En outre, la question du financement reste entière, puisque la reconduction du fond (dit de « péréquation ») destiné à compenser les dépenses des collectivités (50 euros par an et par enfant) engendré par l'application de la loi PEILLON, n'est toujours pas actée.
- ❑ Notre SIVOS, comme des milliers d'autres, a écrit officiellement au Bureau de l'AMF (Association des Maires de France) pour remonter des questions et préparer un RV de l'association qui rencontrera prochainement le Ministre (...le 6 mai)
- ❑ Pour la RPI de St-Julien / Lugny notre position est de travailler comme si la loi PEILLON devait s'appliquer pour la rentrée prochaine comme prévu.
- ❑ Nous pourrions, en fonction des annonces à venir, -soit de retrait soit de confirmation-, être capable de basculer sur l'un ou l'autre des scénarii sans trop de problèmes majeurs d'organisation.



S.I.V.O.S. – R.P.I. Saint-Julien / Lugny

# Nouveaux Rythmes Scolaires Année 2014-15

# HORAIRES ACTUEL 2013/2014

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SAINT JULIEN DE CIVRY	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
	09h00	09h00		09h00	09h00
	12h00	12h00		12h00	12h00
	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
	13h15	13h15		13h15	13h15
	16h15	16h15		16h15	16h15
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
LUGNY LES CHAROLLES	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
	09h10	09h10		09h10	09h10
	12h10	12h10		12h10	12h10
	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
	13h30	13h30		13h30	13h30
	16h30	16h30		16h30	16h30
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>

# HORAIRES ACTUEL 2013/2014

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SAINT JULIEN DE CIVRY	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
LUGNY LES CHAROLLES	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>

# HORAIRES ACTUEL 2013/2014

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SAINT JULIEN DE CIVRY	<b>4 x 6 = 24 h</b>				
LUGNY LES CHAROLLES	<b>4 x 6 = 24 h</b>				



# HORAIRES ACTUEL 2013/2014

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SAINT JULIEN DE CIVRY	<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>		<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>
	09h00	09h00		09h00	09h00
	12h00	12h00		12h00	12h00
	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
	13h15	13h15		13h15	13h15
	16h15	16h15		16h15	16h15
<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>		<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>	
LUGNY LES CHAROLLES	<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>		<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>
	09h10	09h10		09h10	09h10
	12h10	12h10		12h10	12h10
	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
	13h30	13h30		13h30	13h30
	16h30	16h30		16h30	16h30
<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>		<b>Garde Péri-scolaire</b>	<b>Garde Péri-scolaire</b>	

# HORAIRES PEILLON 2014/2015

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SAINT JULIEN DE CIVRY	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
	09h00	09h00	09h00	09h00	09h00
	12h00	12h00	11h40	12h00	12h00
	Cantine	Cantine	<b>Garde Périscolaire</b>	Cantine	Cantine
	13h30	13h30		13h30	13h30
	16h00	16h00		16h00	15h20
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>16h20</b>
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
LUGNY LES CHAROLLES	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>
	09h10	09h10	09h10	09h10	09h10
	12h10	12h10	11h50	12h10	12h10
	Cantine	Cantine	<b>Garde Périscolaire</b>	Cantine	Cantine
	13h40	13h40		13h40	13h40
	16h10	16h10		16h10	15h30
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>16h30</b>
	<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>		<b>Garde Périscolaire</b>	<b>Garde Périscolaire</b>

# HORAIRES PEILLON 2014/2015

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SAINT JULIEN DE CIVRY	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire
	3	3	2,67	3	3
	Cantine	Cantine	Garde Périscolaire	Cantine	Cantine
	2,5	2,5		2,5	1,83
	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire		Garde Périscolaire	1
	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire		Garde Périscolaire	Garde Périscolaire
LUGNY LES CHAROLLES	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire
	3	3	2,67	3	3
	Cantine	Cantine	Garde Périscolaire	Cantine	Cantine
	2,5	2,5		2,5	1,83
	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire		Garde Périscolaire	1
	Garde Périscolaire	Garde Périscolaire		Garde Périscolaire	Garde Périscolaire

# HORAIRES PEILLON 2014/2015

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SAINT JULIEN DE CIVRY	$3 \times 5,5 + 2,67 + 1,83 = 24 \text{ h}$ <b>+ 1 h activité périscolaire en sup</b>				
LUGNY LES CHAROLLES	$3 \times 5,5 + 2,67 + 1,83 = 24 \text{ h}$ <b>+ 1 h activité périscolaire en sup</b>				

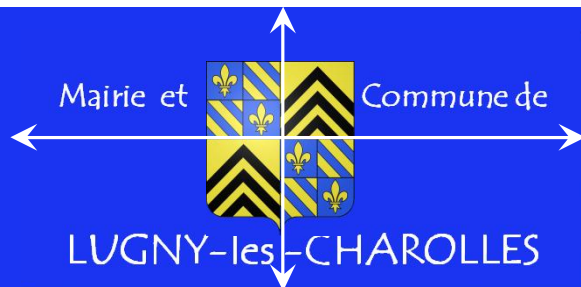
## HORAIRES PEILLON 2014/2015

### Nécessité pour les parents

- de s'organiser pour le Mercredi Midi
- de s'organiser éventuellement pour les changements d'horaires de fin de journée des autres jours.

### Nécessité pour les Communes

- de s'adapter pour les gardes périscolaires de fin de journée
- d'organiser le ramassage scolaire du Mercredi
- d'organiser les activités périscolaires de l'heure du Vendredi
- **de supporter dans leur budget les coûts supplémentaires engendrés par le transport du Mercredi, l'heure périscolaire du vendredi et l'allongement éventuel des gardes périscolaires de fin de journée**



# ACCORD ACADEMIE sur LES HORAIRES PRESENTES

## S.I.V.O.S. – R.P.I. Saint-Julien / Lugny



Monsieur Le Maire

Mâcon, le 27 avril 2014

Inspectrice de  
l'éducation nationale  
adjointe au Directeur  
académique de services  
de l'éducation nationale

Téléphone  
03 85.22.55.05  
Fax  
03 85.38.34.46

Méi  
ien.macon-adj@ac-dijon.fr

Cité administrative  
Boulevard Henri Dunant  
BP 72512  
71025 Mâcon cedex 9

**Objet : Mise en place des nouveaux rythmes scolaires  
Validation des horaires d'école(s) - Rentrée 2014**

Monsieur le maire,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2014 et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, je vous informe que les horaires de(s) l'école(s) de votre commune que vous m'avez transmis par l'intermédiaire des inspecteurs de l'Education Nationale ont été présentés en Conseil Départemental de l'Education Nationale le 4 février 2014.

Ils ont également fait l'objet d'une analyse technique par la direction des transports et de l'intermodalité qui a précisé qu'ils ne présentaient aucune difficulté.

Aussi, au terme de ces différentes procédures, j'ai l'honneur de vous informer que je valide vos horaires. Ces derniers seront prochainement annexés au règlement type départemental.

Par ailleurs, si ces horaires font l'objet d'une dérogation, je me permets de vous rappeler la nécessité de déposer un PEDT auprès de mes services (courant mai). Vous pouvez, si vous le désirez, prendre contact avec l'IEN de circonscription.

Veillez, agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

François-Marie Perrin  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale

## Comité de Pilotage Loi Peillon

❑ Le S.I.V.O.S intercommunal qui gère la R.P.I. a été renouvelé le mois dernier après la mise en place des nouvelles équipes municipales

▪ Président :	: Patrice MAÏLLY	2 <sup>ème</sup> Adjoint St Julien
▪ Vice-Président	: Patrick BOUILLON	Maire de Lugny
▪ Membre Titulaire	: Didier ROUX	Maire de St-Julien
▪ Membre Titulaire	: Valérie PILLOUX	Conseiller St-Julien
▪ Membre Titulaire	: Sylvie LHENRY	Conseiller Lugny
▪ Membre Titulaire	: Catherine ZAMBELLI	3 <sup>ème</sup> Adjoint Lugny
▪ Membre Titulaire	: Patrice DELORME	1 <sup>er</sup> Adjoint Lugny
▪ Membre Suppléant	: Marion GAIN	Conseiller St-Julien
▪ Membre Suppléant	: Isabelle GILLES	Conseiller St-Julien
▪ Membre Suppléant	: Valérie LACROIX	Conseiller St-Julien
▪ Membre Suppléant	: Victor-E PACAUD	2 <sup>ème</sup> Adjoint Lugny
▪ Membre Suppléant	: Alix LECOMTE	Conseiller Lugny

❑ Mise en place d'un Comité de Pilotage (CoPIL) pour préparer la mise en place des nouveaux horaires et la mise en place des activités périscolaires.

▪ Modérateur	: Patrick BOUILLON	Maire de Lugny
▪ Membre	: Marion GAIN	Conseiller St-Julien
▪ Membre	: Catherine ZAMBELLI	3 <sup>ème</sup> Adjoint Lugny

## Comité de Pilotage Loi Peillon

□ Le « CoPIL Peillon » a pour rôle principal :

- La communication avancée auprès des Parents d'Elèves
- La surveillance en continu des décisions ministérielles relatives à la mise en place ou le retrait de la loi PEILLON.
- La stratégie de mise en place –éventuelle - des nouvelles activités périscolaires pour les enfants pendant l'heure réservée à ces activités le vendredi après-midi.
- L'interface et la coordination entre les parties prenantes et intervenants éventuels pour l'organisation des activités.



# Comité de Pilotage Loi Peillon

AVR	MAI	JUN	JUL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC
Bureau SIVOS et Mise en place CoPIL	Communication Parents	Préparation de 2 Triplets de 3 activités à Lugny et à St-Julien			Mise en Place de 3 activités	Préparation de 2 nouveaux Triplets de 3 activités à Lugny et à St-Julien		

## Stratégie CoPIL Loi Peillon

### ❑ La stratégie du « CoPIL Peillon » pour les activités périscolaires :

- Aucun intervenant extérieur pendant la première année, les petits de Lugny seront pris en charge par les ATSEM connus et ceux de St-Julien par des bénévoles connus de nos deux communes.
- Si aucune activité n'est en place ou possible au moment de la mise en place du nouveau rythme scolaire, la case horaire sera traitée comme de la garderie périscolaire standard que les personnels communaux savent gérer depuis toujours.
- Aucune possibilité n'existe (pour des petites communes) de donner le choix aux Parents parmi un panel d'activités disponibles. Ce sera donc le SIVOS qui mettra progressivement au point des activités
- Les activités périscolaires seront organisées par petits sous-groupes d'une douzaine d'élèves à Lugny et à St-Julien

## Stratégie CoPIL Loi Peillon

### ❑ La stratégie du « CoPIL Peillon » pour les activités périscolaires (Suite) :

- Mise en place à St-Julien et Lugny d'un premier triplet de 3 activités en rotation sur 3 semaines par groupe de 10/12 élèves.
- Test du dispositif sur ces 3 premières activités (en fait 6 , 1 triplet à Lugny, 1 triplet à St-Julien) à faire « tourner » 2 ou 3 fois sur le premier trimestre.
- En cas de problème (manque de personnel, de matériel) il est toujours possible de rebasculer immédiatement sur une garderie périscolaire standard au besoin
- En parallèle le CoPIL réfléchit avec les intervenants pour le second trimestre à 2 nouveau triplet d'activités
- Le recours à des animateurs extérieurs n'est envisagé que la seconde année de fonctionnement, et que si le système est déjà rodé avec des personnels habituels, sur des activités maîtrisées ayant porté leurs fruits.

## Comité de Pilotage Loi Peillon

- Discussion Ouverte
- Vote à main levée sur la Stratégie du CoPIL
- Appel aux Bonnes Volontés à relayer autour de soi pour encadrer des activités périscolaires au 1<sup>er</sup> Trimestre scolaire de la rentrée 2014/2015 à St-Julien.